

Compléments au dossier d'examen au cas par cas concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'aérodrome situé à Chailley (89)

25/09/2024 : Demande de complément

24/10/2024 : réception compléments

Question : Rubrique 4.5 : Il est indiqué que l'emprise de votre projet est cloturé. L'aérodrome n'est situé qu'à 20 mètre d'une zone d'intérêt faunistique et floristiques de type 2 (znieff). Est-ce votre clôture est équipée pour laisser des passages pour la faune environnante. Merci d'indiquer sa hauteur, sa longueur et de fournir un plan sur lequel la clôture est représentée

Réponse : Plan fourni (la clôture grillage de 1.70M entoure complètement la piste, le taxiway le parking et le hangar de façon étanche (sauf le bas et le haut du taxiway ainsi que l'entrée du parking avec une barrière métallique). la clôture doit être étanche au passage d'animaux de taille moyenne par obligation réglementaire d'équipement des aérodromes afin de garantir la sécurité aérienne (pas de présence d'animaux et de personnes sur la piste, le taxiway et les parkings sauf personnes autorisées). Cette clôture n'entrave pas les déplacements de la faune car les animaux peuvent la contourner au nord ou au sud (1900 M de longueur et la flore recouvre en partie le grillage , cette clôture ressemble plus à une haie aujourd'hui. Par ailleurs, un chemin piéton existe tout autour de la piste permettant aux piétons et animaux de contourner aisément la piste.

Question : Rubrique 6.5 : A renseigner : Est-ce que des mesures ont été mises en place afin de limiter les impacts négatifs de l'aérodrome sur l'environnement ? Par exemple, si des actions sont mises en place afin d'éviter que des oiseaux se fassent percuter par des avions, vous pouvez l'indiquer ici. Si votre clôture permet le passage de la faune environnante, cela peut constituer une mesure en faveur de la biodiversité...etc

Réponse : Aucun système ne peut empêcher la percussion d'oiseaux en vol et les systèmes d'effarouchement par le bruit ou des faucons n'existent que sur les grands aéroports accueillant des avions de ligne pour éviter que des oiseaux de taille moyenne soient présents sur la surface de l'aéroport et risquent une percussion avec des avions au décollage ou à l'atterrissage. Des recherches sont en cours au niveau mondial pour équiper les avions de système anticollision avec les gros oiseaux (système comparable au TCAS)

Concernant la clôture, la réglementation aérienne ne permet pas de laisser le passage à la faune de taille moyenne (renards, gibiers de grande taille,...). Les lapins et animaux de petite taille comme les lapins passent sous la clôture en creusant (c'est d'ailleurs un souci pour les grands aéroports où les lapins prolifèrent et causent des dégâts en coupant les fils électriques, c'est pourquoi des battues sont parfois organisées pour tuer les lapins par exemple à Orly).

Question : Transmettre 2 photographies datées avec la localisation cartographique des prises de vue (d'où ont été prises les photos), l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de la situer dans le paysage lointain.

Réponse : J'ai mis un film en pièce jointe. Ce film permet de voir tout l'environnement de l'aéroport beaucoup mieux que des photographies